

ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT PAR LE TRAVAIL

Implanté à proximité du centre-ville de Limoges, l'ESAT de l'APSAH est un **Établissement et Service d'Accompagnement par le Travail**, établissement médico-social entrant dans le champ d'application des lois 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale et 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Il permet la **réinsertion sociale et professionnelle** des **adultes en situation de handicap** grâce à un **environnement adapté** et des **conditions de travail aménagées**.

Il fait partie du **Pôle Travail Adapté de l'APSAH** qui comprend également les établissements suivants :

- **Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM)** : anciennement Foyer d'Hébergement pour travailleurs d'ESAT, Foyer de Vie en internat pour retraités d'ESAT ou personnes handicapées vieillissantes, Accueil de Jour pour toute personne en situation de handicap vivant à domicile et ayant besoin d'un accompagnement en journée.
- **Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)** pour toute personne en situation de handicap vivant à domicile et souhaitant un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne.

Ces établissements apportent, pour les usagers qui le souhaitent, une complémentarité d'accompagnement dans leur parcours de vie en dehors du temps de travail à l'ESAT.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Doté d'une capacité d'accueil de 129 places dont 15 spécifiques « traumatisés crâniens », l'ESAT accueille des personnes présentant une déficience intellectuelle, psychique, auditive, visuelle, ou une cérébro-lésion.

Son fonctionnement est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Avoir une **décision d'orientation vers un ESAT**, également prononcée par la CDAPH et **demandeur son inscription**, par écrit, sur la liste d'attente de l'établissement.
- **Conditions d'âge** : de 18 ans à l'âge de la retraite.

L'accompagnement à l'ESAT de l'APSAH peut être complété par une orientation en Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM), en demi-pension, en hébergement complet, en Accueil de Jour ou en Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS).



MISSIONS

L'ESAT de l'APSAH offre aux personnes en situation de handicap qui ne peuvent exercer momentanément ou durablement dans le secteur ordinaire de travail :

- Une activité professionnelle valorisante et variée, à temps plein ou à temps partiel, proche des réalités économiques, encadrée par des moniteurs d'atelier.
- Un milieu et un accompagnement adaptés aux besoins de chacun, assurés par une équipe pluridisciplinaire compétente.
- Un soutien médical, social et éducatif personnalisé dispensé par : médecin psychiatre, psychologue, conseillère en économie sociale et familiale et ergothérapeute.
- Des activités extraprofessionnelles favorisant l'insertion sociale et l'épanouissement personnel par des activités sportives, d'initiation à la vie quotidienne et des ouvertures vers l'extérieur, durant le temps de travail.

Cela leur permet :

- d'acquérir et de développer des compétences y compris par le biais de la formation professionnelle.
- d'accéder, pour ceux qui le peuvent, au milieu ordinaire de travail ou à une entreprise adaptée.

MOYENS

LES ATELIERS

L'insertion professionnelle est réalisée au sein de trois pôles d'activités :

Pôle Prestations de service :

- Blanchisserie industrielle
- Espaces verts
- Nettoyage de locaux
- Nettoyage écologique de véhicules

Pôle Production propre :

- Menuiserie
- Tapisserie d'ameublement
- Chaiserie (paillage, cannage)

Pôle Sous-traitance :

- 2 ateliers de sous-traitance diverse
- Appareillage électrique

LES HORAIRES DE TRAVAIL

Lundi au jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h15
Vendredi : 8h00 - 12h00

L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle est composée de personnes issues des secteurs technique, médical, paramédical, social, administratif et logistique. Elle apporte à l'utilisateur des réponses adaptées à ses besoins, en lien avec son projet individualisé, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'utilisateur veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.



CONTACT

ESAT de l'APSAH

82 avenue des Ruchoux - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 77 14 23

Courriel : esat@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Directeur Technique : *Stéphane GIRARD*

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ

INTERNAT POUR TRAVAILLEURS D'ESAT

L'EANM de l'APSAH propose à toute personne en situation de **handicap**, ayant une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)** et **travaillant en milieu protégé ou en milieu ordinaire**, un cadre d'accueil chaleureux, humain et convivial.

De construction récente, l'établissement répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre aux usagers un **hébergement** alliant confort, détente, bien-être dans un lieu agréable et dans le respect du rythme de vie de chacun (travail à temps plein ou à temps partiel) et de son autonomie.

Son **implantation dans la cité** permet d'accéder grâce aux différentes lignes de transports urbains, aux lieux de travail, commerces, centres sportifs et culturels.

L'équipe de professionnels, **pluridisciplinaire**, assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, permettant une prise en charge de qualité et adaptée aux besoins de chacun, en lien avec la rédaction d'un projet individualisé. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'utilisateur veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

L'EANM propose également des accompagnements en appartement de suite, situé à proximité de ce dernier, alternative à la vie en collectivité.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat
- 1 place d'hébergement temporaire
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) prononcée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).
- Avoir une orientation en ESAT, ou entreprise adaptée ou en milieu ordinaire avec une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).
- Bénéficier d'une notification de **décision d'orientation vers un EANM** de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).
- Conditions d'âge : de 18 ans à l'âge de la retraite.
- Déposer un **dossier d'aide sociale** auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours.

Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, de déficiences sensorielles, de cérébro-lésions.

MISSIONS

L'EANM de l'APSAH offre un cadre d'hébergement qui soutient l'autonomie, le bien-être et l'épanouissement de chacun, en s'appuyant sur les capacités, les besoins et le projet personnalisé de la personne accompagnée en :

- **Accompagnant dans les actes de la vie quotidienne.**
- **Développant l'autonomie** (Renforcement des repères, apprentissages sociaux et de la vie courante, organisation personnelle et prise d'initiatives).
- **Organisant et structurant le quotidien** (Gestion du temps, respect des rythmes individuels et mise en place d'un cadre sécurisant).
- **Favorisant la vie sociale et la participation** (Promotion des échanges, de la communication, de la vie collective et de la participation aux activités sociales, culturelles et de loisirs)
- **Garantissant le bien-être et la qualité de vie** (Écoute attentive, réponse adaptée aux besoins, accompagnement émotionnel et prévention des situations de vulnérabilité)
- **Assurant la continuité de l'accompagnement** (Coordination étroite au sein de l'équipe pluridisciplinaire et avec les familles, les partenaires sociaux et les professionnels de santé)

FONCTIONNEMENT

L'EANM dispose de **chambres individuelles** de 20m² chacune, équipées d'une **salle de bain** et de **sanitaires privatifs** ainsi que d'un **balcon**. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant aux normes de sécurité incendie. Des aménagements personnels peuvent être réalisés par la personne accueillie en accord avec la direction et l'équipe éducative.

L'**internat** est ouvert tous les jours de la semaine, sur l'année entière. Les usagers peuvent organiser leurs weekends et vacances avec le service éducatif, dans le respect du règlement d'habilitation à l'Aide Sociale dont relève chaque usager.

Le **service restauration** propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.

Les **activités éducatives et de loisirs** sont organisées par le service éducatif le soir et les weekends. Des salles spécifiques, situées au rez-de-chaussée de l'établissement, sont dédiées à ces temps.

FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).



ACTIVITÉS

L'EANM de l'APSAH dispose de **divers équipements destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers** :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- **des sorties à thème** : cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- **des excursions à la journée et des weekends en gîtes** : à la neige, à la mer, à la campagne
- **des actions d'intégration** par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs



CONTACT

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ

INTERNAT POUR PERSONNES RETRAITÉES D'ESAT OU PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

L'internat pour **personnes retraitées d'ESAT** ou **personnes handicapées vieillissantes** de l'EANM de l'APSAH offre un cadre chaleureux, humain et convivial. De construction récente, l'établissement répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre aux usagers un **hébergement** alliant confort, détente, bien être dans un lieu agréable et dans le respect du rythme de vie de chacun et de son autonomie. Il s'agit d'offrir une **alternative au placement direct en EHPAD** pour les personnes handicapées vieillissantes au sortir de l'ESAT. Son **implantation dans la cité** permet d'accéder grâce aux différentes lignes de transports urbains, aux lieux de travail, commerces, centres sportifs et culturels.

Une **équipe de professionnels**, dynamique et motivée, assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, dans le souci d'offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins de chacun. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'usager veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat
- 1 place d'hébergement temporaire
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Cet internat est ouvert depuis le 1^{er} juin 2017. Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Etre retraité après avoir travaillé dans un ESAT, dans une entreprise adaptée ou en milieu ordinaire, avec une RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé).
- Etre âgé de 50 ans au minimum pour les personnes ayant cessé leur travail en ESAT pour inaptitude prononcée par la médecine du travail.
- Avoir une autonomie suffisante dans les gestes de la vie quotidienne.
- Avoir une orientation foyer de vie (en internat) ou en EANM prononcée par la CDAPH.
- Déposer un dossier d'aide sociale auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours

Aucune limite d'âge supérieure n'est fixée. L'établissement n'étant pas médicalisé, seule la perte d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne ou le souhait de l'usager entraînent la réorientation vers un autre établissement de type EHPAD dans la plupart des cas.

Les personnes accueillies sont porteuses de déficiences mentales légères ou moyennes, de troubles psychiques, ou de déficiences sensorielles.

MISSIONS

L'EANM de l'APSAH propose un hébergement de qualité et sécurisant ainsi qu'un accompagnement tout au long de la journée qui permettent aux résidents de conserver une certaine autonomie en :

- **Garantissant un accompagnement individualisé**, adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées vieillissantes y compris dans les actes de la vie quotidienne.
- Permettant à la personne accueillie **d'acquérir, développer ou maintenir l'autonomie nécessaire à une intégration sociale réussie** en partageant, en journée, des activités de loisirs et de détente qui s'inscrivent dans le maintien des acquis de la vie quotidienne.
- **Veillant au bien-être et à la sécurité de chacun**, à chaque instant, et dans chaque étape de la vie.
- Favorisant **la vie sociale et la participation**.
- Assurant **la continuité de l'accompagnement**.

FONCTIONNEMENT

L'EANM dispose de **chambres individuelles** de 20m² chacune, équipées d'une **salle de bain** et de **sanitaires privatifs** ainsi que d'un **balcon**. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant aux normes de sécurité incendie. Des aménagements personnels peuvent être réalisés par la personne accueillie en accord avec la direction et l'équipe éducative.

L'internat est ouvert tous les jours de la semaine, sur l'année entière. Les usagers peuvent organiser leurs weekends et vacances avec le service éducatif, dans le respect du règlement d'habilitation à l'Aide Sociale dont relève chaque usager.

Le **service restauration** propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.

FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).

ACTIVITÉS

L'EANM de l'APSAH dispose de **divers équipements destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers** :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- **des sorties à thème** : cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- **des excursions à la journée et des weekends en gîtes** : à la neige, à la mer, à la campagne
- **des actions d'intégration** par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs

Les usagers en internat bénéficient des activités quotidiennes proposées en partenariat avec l'accueil de jour, parmi lesquelles :

- activités culturelles (sorties musée, expositions, cinéma...)
- activités en lien avec la nature
- activités sportives (relaxation, gym douce, bowling, pétanque...)
- activités artistiques
- activités ludiques (billard, baby-foot, ping-pong)
- activités culinaires
- activités « estime de soi » (balnéothérapie et esthétique)



CONTACT

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ

ACCUEIL DE JOUR

De construction récente, l'établissement propose un **accueil** chaleureux, humain et convivial et répond à toutes les normes d'accessibilité, d'hygiène et de sécurité. Il offre un cadre agréable qui allie confort, détente et bien-être.

Son **implantation dans la cité** permet son accès grâce à différentes lignes de transports urbains.

Une équipe de professionnels dynamique assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue. Cet accompagnement individualisé vise à maintenir, valoriser et développer les acquis et les compétences de chacun en favorisant les liens sociaux, les échanges et les rencontres à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, par le biais d'activités.

L'**équipe** de l'accueil de jour est composée de personnels éducatifs en charge des activités, de personnels médicaux (médecin généraliste et médecin psychiatre), d'une infirmière et d'une psychologue. Le secrétariat assure l'inscription et le suivi du dossier administratif. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'usager veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

La capacité en accueil de jour est de **8 places** à temps plein.

Les places sont non nominatives et sont alimentées par une **file active** de personnes ayant le profil requis.

L'accueil de jour est ouvert depuis le 1^{er} septembre 2017. Il est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir une **orientation prononcée par la MDPH** vers un Établissement d'Accueil Non Médicalisé (EANM) ou un foyer de vie en externat.
- Avoir le **profil** des personnes pouvant être accompagnées par l'accueil de jour.
- Compléter un **dossier d'admission** après entretien avec la direction.
- Déposer un **dossier d'aide sociale** auprès du Conseil Départemental de son domicile de secours

À noter :

- Avoir une **autonomie suffisante** dans ses déplacements et dans les actes de la vie quotidienne.
- Aucune limite supérieure d'âge n'est fixée.
- L'accueil de jour ne prend pas en charge les transports pour se rendre sur le dispositif.

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

- Toute personne **vivant à domicile** ayant un handicap et souhaitant un accompagnement en journée.
- Être **retraité d'ESAT ou du milieu ordinaire** avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Être à **temps partiel en ESAT** en raison du vieillissement et de la fatigabilité au travail.
- Avoir été reconnu **inapte au travail en ESAT** par la médecine du travail.
- Être usager d'ESAT, **proche de la retraite**, pour découvrir ce dispositif d'accompagnement.



MISSIONS

Accueillir, en **journalée**, des personnes en situation de handicap, travailleurs ou non travailleurs, vivant à domicile ou en famille afin de :

- **maintenir ou créer des liens sociaux.**
- **réaliser des activités de loisirs, culturelles et sportives,** répondant aux souhaits de chacun.

L'ensemble a pour objectifs de **préserver, maintenir, développer et stimuler les capacités des personnes accueillies**, en fonction de l'autonomie de chacun.

- Favoriser l'accès aux soins et à un repas équilibré le midi.
- Sensibiliser les futurs retraités d'ESAT à leur vie après le travail en les aidant à construire un nouveau projet de vie.
- Être un soutien aux aidants familiaux en permettant aux familles de se consacrer du temps y compris le week-end.



FONCTIONNEMENT

L'accueil de jour est ouvert 365 jours par an, 7 jours sur 7, de 9h00 à 17h00.

Il dispose d'un **service restauration** proposant une gamme de menus équilibrés. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité. Le repas est servi à partir de midi. La personne accueillie participe financièrement au coût du repas à hauteur du minimum garanti.

Les possibilités d'accueil : les personnes accueillies ont la possibilité de venir en journée complète ou en demi-journée avec ou sans repas, une à plusieurs journées par semaine selon leurs souhaits, leurs besoins et en adéquation avec les possibilités d'accueil. Un planning d'accueil est élaboré avec la personne et/ou son représentant légal et l'équipe.

Les stages de découverte de l'accueil de jour : en amont de l'orientation, des stages de découverte peuvent être mis en place pour les personnes qui souhaitent découvrir ce type d'accompagnement et pour que l'équipe puisse évaluer leur projet et leur autonomie.

Les accompagnements complémentaires possibles à l'accueil de jour : un suivi par le SAVS (Service d'accompagnement à la vie sociale) de l'APSAH peut être mis en place parallèlement à l'accueil de jour, au domicile de la personne, si nécessaire.

Un hébergement temporaire au sein de l'EANM, sous réserve de place disponible, peut être réalisé, notamment pour découvrir le dispositif d'hébergement complet dans le cadre d'un nouveau projet de vie ou dans le cadre de temps de répit des aidants familiaux.

ACTIVITÉS

L'accueil de jour dispose des équipements de l'EANM destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- **des sorties à thème :** cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- **des excursions à la journée** et des **weekends en gîtes :** à la neige, à la mer, à la campagne
- **des actions d'intégration** par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs



CONTACT

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*

ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL NON MÉDICALISÉ HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'EANM de l'APSAH permet l'accueil de personnes en situation de handicap dans le cadre d'un **hébergement temporaire**. Cette place a pour vocation d'offrir un **accueil souple et adapté aux besoins** des personnes accompagnées. Il constitue une **réponse modulable** permettant d'assurer une **continuité de l'accompagnement** tout en s'adaptant à des **situations variées, individuelles, familiales, sociales**. L'accueil repose sur la coopération des partenaires accompagnant la personne accueillie.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Les places d'internat à l'EANM de l'APSAH sont réparties de la façon suivante :

- 34 places d'internat
- 1 place d'hébergement temporaire
- 4 places en appartements de suite, soit 6 personnes (couples), au maximum, accueillies simultanément.

Cet internat est ouvert depuis le 1^{er} juin 2017. Placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne, l'EANM est habilité à l'Aide Sociale.



CONDITIONS D'ADMISSION

- L'hébergement temporaire s'adresse à des personnes vivant **seules, en famille ou hébergées au sein d'autres structures** quel que soit leur handicap.
- L'admission en hébergement temporaire est prononcée par le responsable de l'établissement, après **décision de la CDAPH** et suit la même procédure que l'admission en hébergement permanent.
- La durée de l'hébergement temporaire est limitée à **90 jours par an**, se déroulant de manière continue ou non. Dans le cadre de la mise en place d'un projet de vie, cette durée peut rallonger sur dérogation du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

MISSIONS

L'EANM de l'APSAH propose un hébergement temporaire qui permet de :

- Proposer un accueil sécurisant et personnalisé, favorisant le bien-être, le confort et la qualité de vie de la personne.
- Offrir un relais ponctuel lors de situations nécessitant une solution d'hébergement à court terme : absence ou indisponibilité de l'aidant, besoin de répit, période de transition ou urgence.
- Soutenir le maintien des acquis et des compétences, en veillant à préserver l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.
- Accompagner la personne dans ses projets individuels, en favorisant l'expression de ses choix, la participation aux activités et l'inclusion dans la vie sociale de l'établissement.
- Préparer ou faciliter une transition, qu'il s'agisse d'un retour à domicile, d'une future orientation vers un autre établissement ou d'un changement de situation.
- Apporter du répit aux aidants, en leur offrant un temps de pause tout en garantissant la sécurité et l'accompagnement adapté de leur proche.



ACTIVITÉS

L'hébergement temporaire dispose des équipements de l'EANM destinés à la relaxation, au bien-être, et aux loisirs culturels et sportifs des usagers :

- salle de balnéothérapie et d'esthétique
- cuisine éducative
- salle de sport
- salle multimédia, TV, musique et informatique, jeux de société, Wii, home cinéma, vidéothèque, billard, babyfoot, ping-pong, panier de basket, terrain de pétanque

L'équipe éducative organise et propose :

- des sorties à thème : cinéma, bowling, laser game, centre aquatique, restaurant, ludothèque
- des excursions à la journée et des weekends en gîtes : à la neige, à la mer, à la campagne
- des actions d'intégration par le sport, la culture, les loisirs, en lien avec différents acteurs de l'économie de Limoges et ses environs

FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de son agrément, l'établissement possède une chambre dédiée à l'accueil de personnes dans le cadre d'un hébergement temporaire. Celle-ci est équipée d'une salle de bain et de sanitaires privatifs ainsi que d'un balcon. Les espaces privés sont aménagés par l'établissement avec du mobilier répondant aux normes de sécurité incendie.

Le service restauration propose une gamme de menus équilibrés et pouvant être adaptés aux problématiques médicales de chacun. Le self et la salle de restauration répondent aux normes d'accessibilité.



FRAIS DE SÉJOUR

Les usagers participent aux frais de séjour de leur hébergement selon le règlement d'habilitation à l'Aide Sociale du Département dont ils relèvent (domicile de secours).

CONTACT

EANM de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : eanm@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT À LA VIE SOCIALE

Les usagers accompagnés par le SAVS de l'APSAH sont des **adultes en situation de handicap**, pouvant présenter une déficience intellectuelle, un handicap psychique ou encore une cérébro-lésion et vivant à leur propre domicile ou au domicile familial. Le suivi proposé est avant tout un **accompagnement sur mesure**, réalisé à la demande dont le but est **de favoriser, de développer ou de maintenir leur autonomie** dans les actes de la vie quotidienne. La priorité est d'être présents quand le besoin s'en fait sentir, en respectant la sphère privée de chacun.

Les accompagnements réalisés sont déterminés dans le cadre de l'élaboration du **Projet d'Accompagnement Personnalisé** avec la personne. Une **équipe de professionnels**, dynamique et motivée, assure un **accompagnement personnalisé**, fondé sur la participation, l'écoute et le dialogue, dans le souci d'offrir une prise en charge de qualité, adaptée aux besoins de chacun. L'équipe de direction et la responsable qualité, développement et accompagnement de l'utilisateur veillent à la cohérence de l'accompagnement de chacun.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Le SAVS, créé le 1^{er} juillet 2006, a une capacité d'accompagnement de **24 usagers dans le cadre d'une file active**, arrêtée à 36 personnes au maximum.

Son fonctionnement est placé sous l'Autorité de Tarification et de Contrôle du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.



CONDITIONS D'ADMISSION

- Bénéficier d'une notification de **décision d'orientation vers un SAVS** de la MDPH (Maison départementale des personnes handicapées).
- Conditions d'âge : à partir de 18 ans.

PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

- Être **travailleur d'ESAT, d'entreprise adaptée ou en milieu ordinaire** avec une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).
- Être **retraité d'ESAT**.
- Être en situation de handicap **sans activité professionnelle**.
- Être **étudiant** avec une RQTH.



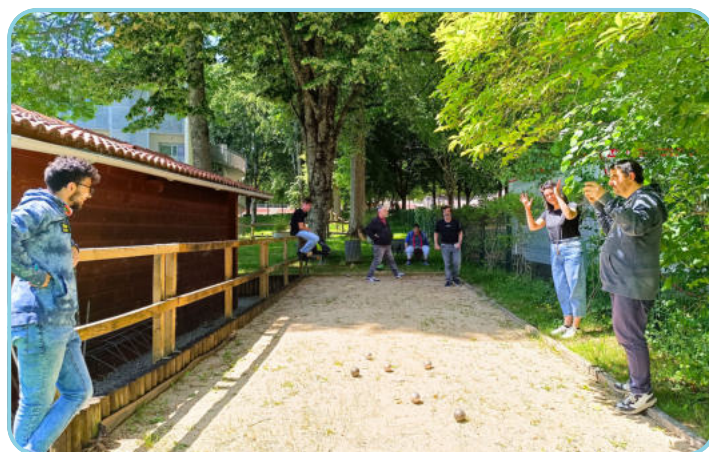
MISSIONS

- **Accompagner** les personnes en situation de handicap vivant à domicile dans leur vie quotidienne.
- **Être à l'écoute et aider** à la mise en œuvre de leur projet de vie, social comme professionnel.
- **Favoriser et développer** toute démarche d'autonomie et d'insertion sociale.
- **Proposer des actions éducatives** dans les domaines : économique, social et familial.
- **Permettre aux personnes d'accéder à leurs droits**, prévenir ou gérer les difficultés de la vie quotidienne.
- **Apporter les informations et les conseils nécessaires** en matière de budget, de consommation, d'alimentation, de santé et de logement.
- **Soutenir l'usager** dans ses relations avec son environnement familial et lui proposer un accompagnement à la parentalité.
- **Apporter le soutien psychologique** nécessaire : écouter, dialoguer.



MOYENS

- L'implantation administrative est située dans les locaux de l'EANM, 8 rue de la Rochefoucauld à Limoges.
- **Trois personnels éducatifs** (2 ETP), disponibles du lundi au samedi, assurent un accompagnement personnalisé, adapté aux besoins de chaque personne.
- Les **rencontres** avec l'équipe du SAVS se font dans les **locaux de l'EANM** ou à **domicile**, pour un accompagnement quelles que soient les démarches (courses, banque, administrations...).
- L'accompagnement se fait à **la demande et en fonction du rythme de chacun**, de manière régulière ou ponctuelle.



CONTACT

SAVS de l'APSAH

8 rue de la Rochefoucauld - 87100 LIMOGES

Tél : 05 55 37 05 05

Courriel : savs@apsah.asso.fr

Web : <https://www.apsah.asso.fr>

Directeur du Pôle Travail Adapté : *Chrystèle BARRET*

Responsable des Hébergements : *Laure BALDE*